

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU JEUDI 04 AVRIL 2019**

**Sous la Présidence de M. Daniel BARBIER, Maire,**  
**Présents : BARRAU Jean-François, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DEAGE Patricia,**  
**DESALMAND Joël, LANOVAZ-DETURCHE Valérie, NAVILLE Catherine, PINGET**  
**Philippe, PISANI Éric, REMY Alain**  
**Absents excusés : DA COSTA Sandrine**  
**Absents : MARECHAL Edwige, MARECHAL Jérôme, MENONI Andrea**

Mme Patricia DEAGE est nommée secrétaire de séance.  
 Le Conseil Municipal :

1. entendu l'exposé du compte administratif 2018, après en avoir délibéré, approuve les comptes comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		<b>1 404 211,14</b>		<b>141 401,84</b>
Opérations exercice	<b>976 992,02</b>	<b>1 439 373,39</b>	<b>957 370,44</b>	<b>515 708,87</b>
Totaux	<b>976 992,02</b>	<b>2 843 584,53</b>	<b>957 370,44</b>	<b>657 110,71</b>
Résultat clôture		<b>1 866 592,51</b>	<b>300 259,73</b>	
Restes à réaliser			<b>257 713,83</b>	
Totaux cumulés		<b>1 866 592,51</b>	<b>557 973,56</b>	
Résultats définitifs		<b>1 866 592,51</b>	<b>557 973,56</b>	

Conseillers présents .....10	Conseillers représentés....0
Ayant voté pour.....9	Ayant voté contre.....0
S'étant abstenu.....0	N'ayant pas pris part au vote 1 (Le Maire en exercice)

2. à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget communal 2019 le résultat 2018 de la façon suivante :

- |  |              |
|--|--------------|
| ➤ Affectation obligatoire en réserves 1068   | 557 973,56   |
| ➤ Excédent de fonctionnement reporté au R002 | 1 308 618,95 |
| ➤ Déficit d'investissement au D001           | 300 259,73   |

4. DECIDE à la majorité d'adopter les taux fiscaux suivants pour l'année 2019 :

- 9,63 % pour la Taxe d'Habitation
- 11,43 % pour la Taxe du Foncier bâti
- 62,36 % pour la Taxe du Foncier non bâti

5. ayant délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif de la commune pour l'exercice 2019 qui s'équilibre à 2 875 000,45 € en section de fonctionnement et à 3 007 226,57 € en section d'investissement.

6. après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, ayant délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière

d'un montant global estimé à :	129 126,00 euros
avec une participation financière communale s'élevant à	84 910,00 euros
et des frais généraux s'élevant à	3 874,00 euros

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80% du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit **3 099,00 euros sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux**. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme **de fonds propres**, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit **67 928,00 euros**.

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

**7. Questions diverses :**

- Affaire Tixier : jugement Cour d'Appel confirme la condamnation. Le Conseil Municipal ne conteste pas le jugement
- La journée des anciens s'est bien passée. Merci à tous ceux qui ont aidé
- Nomination d'un nouveau porte-drapeau : M LEMATTE Fabrice
- Le plan mercredi du Service Enfance Jeunesse a été validé